



RAPPORT D'ACTIVITE 2019



Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

Mot de la Présidente

2019 a permis de mettre en évidence le mode de traitement des dossiers des comités et du conseil de la CECAR. Les séances du Conseil élargi ont permis de relever que la collaboration avec le diocèse de Lausanne Genève Fribourg et le groupe SAPEC se passe bien.

En revanche, la collaboration avec les instances nationales de l'Eglise catholique reste difficile ; en effet, la CECAR peine à être reconnue sur le plan suisse, étant donné que son activité est essentiellement romande pour le moment. Son existence est vécue comme une concurrence aux commissions diocésaines instaurées dans les différents diocèses de Suisse.

Nous n'avons évidemment pas la même vision et nous nous considérons davantage comme un partenaire de la démarche de reconnaissance des victimes face à l'Eglise catholique en Suisse et en cela, complémentaire au travail effectué par les commissions diocésaines : la CECAR permet à une personne qui ne souhaite plus avoir de contact avec l'Eglise catholique, de pouvoir entamer une procédure et d'obtenir une reconnaissance des abus subis sans avoir à traiter avec ses représentants. C'est la différence fondamentale entre nos structures.

Au terme de cette année, nous avons réussi à finaliser la création de la Fondation CECAR, qui nous donne un statut juridique et nous permet d'exister comme entité à part entière et d'être reconnus comme telle. Cette Fondation nous permettra d'asseoir notre indépendance et impartialité dans les démarches et les prises de décision effectuées dans le cadre des requêtes qui nous sont soumises.

En parallèle, nous continuons nos sollicitations auprès de l'Eglise catholique pour obtenir une **indemnisation forfaitaire unique** en Suisse pour les personnes ayant été victimes d'abus sexuels. Le Conseil a demandé la constitution d'un groupe de travail regroupant, la Conférence des Evêques (CES), la Conférence centrale catholique romaine (RKZ), l'Union des Supérieurs Majeurs Religieux de Suisse et le groupe SAPEC. Ce groupe de travail aura pour objectif de statuer sur ce point déterminant et de définir la suite des travaux de la CECAR après 2021. Pour mémoire, l'accord CECAR avait initialement été conclu pour une durée de 5 ans, au terme desquels la situation devait être réévaluée.

Le Conseil tient à remercier sincèrement toutes les personnes victimes qui nous ont fait confiance ainsi que les membres des comités pour leur engagement et leur persévérance dans la résolution des demandes des victimes.

Sylvie Perrinjaquet

Mission

Créée en janvier 2016 à l'initiative du groupe SAPEC et des institutions catholiques pour une durée de 5 ans, la CECAR est une commission neutre et indépendante des autorités de l'Église catholique.

Elle offre aux personnes qui ont été victimes d'abus sexuels dans le cadre de l'Église catholique un lieu d'écoute, d'échange et/ou de recherche d'une conciliation avec l'abuseur, à défaut avec son supérieur hiérarchique. Elle a pour but la reconnaissance des faits par les représentants de l'Église catholique et une réparation financière symbolique. La CECAR agit dans la plus stricte confidentialité.

En 2021, nous arriverons au terme des 5 années d'activités, conformément à l'accord CECAR signé en décembre 2015. Ce dernier devrait être reconduit selon des modalités qui devront être validées avec les différents partenaires, à savoir la Conférence des Evêques (CES), la Conférence centrale catholique romaine (RKZ) et l'Union des Supérieurs Majeurs Religieux de Suisse.

Activités 2019

Durant l'année 2019, les comités ont continué d'accueillir des victimes et de répondre aux demandes et attentes de chacun et chacune d'entre eux. Afin d'être encore plus efficace envers les attentes des victimes, nous avons revu le déroulement de la procédure de requête ainsi que le suivi des demandes des requérants.

Actuellement, notre mode de traitement des dossiers est rodé, mais nous restons dépendants de demandes de compléments d'information et de la lenteur des décisions de la commission d'indemnisation. Le manque de suivi avec nos partenaires que sont les congrégations et les diocèses ralentit la procédure et peut laisser croire aux victimes qu'un manque de soutien est à nouveau présent. L'accès aux archives est pratiquement impossible et lorsqu'une victime peut y accéder, les archives sont peu éloquentes... Nous sommes témoins d'une opacité dans la passation des renseignements.

La CECAR a été représentée lors de la « journée diocésaine en mémoire des victimes d'abus sexuels » qui a eu lieu à Fribourg le 23 novembre 2019. Cette journée a été l'occasion d'inaugurer une plaque commémorative en mémoire des victimes d'abus sexuels posée dans la cathédrale de Fribourg. Cet acte est particulièrement important car il est le symbole d'une reconnaissance officielle pour les victimes.

« Comme bien d'autres, je suis d'abord resté sidéré devant le fait même de ces abus commis sur des mineurs par des prêtres, et ce sont les victimes qui m'ont permis de le saisir. Certes, même dans le cadre de l'Eglise, les abuseurs ne sont pas que des prêtres, mais l'abus commis par un prêtre est d'autant plus terrible qu'il peut ruiner une confiance que l'on mettait indirectement en Dieu. »

Monseigneur Charles Morerod

Il est également ressorti de cette journée que l'Eglise catholique doit être vigilante à ce qu'il se passe en son sein, qu'elle doit ouvrir le dialogue, informer et sensibiliser les prêtres et les séminaristes par de la formation continue.

Comme chaque année, une délégation du Conseil et des comités CECAR a également participé à la réunion annuelle de la CES - Commission d'Experts « Abus sexuels dans le contexte ecclésial » à Zurich le 18 novembre 2019. Nous avons été témoin du manque de reconnaissance de notre présence lors de cette journée. Cela s'est traduit par une difficulté d'obtenir un temps de parole et par le fait que la CECAR n'est pas mentionnée lors du rapport annuel concernant le suivi des requêtes dans les différents diocèses.

Fonctionnement

Le Conseil s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2019. Ces séances sont l'occasion de faire un point de situation sur les dossiers en cours et de valider la recevabilité des nouvelles requêtes. Le rôle du Conseil est également de s'assurer que les documents reçus permettront au comité choisi ou proposé de recevoir dans les meilleures conditions possibles la personne victime. C'est également un moment d'échanges entre les membres du Conseil sur la complexité des situations rencontrées et les difficultés pour obtenir des informations sur les auteurs.

Le Conseil élargi, constitué du Conseil et de MM Jacques Nuoffer, Président du groupe SAPEC et de Monseigneur Charles Morerod, évêque du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, a siégé deux fois durant l'année. Ces séances permettent de faire un état de situation tous les 6 mois sur le travail de la CECAR ainsi que sur les problèmes rencontrés dans le traitement des requêtes, notamment dans la recherche d'information sur les auteurs et pour l'indemnisation des personnes victimes.

Le Conseil et les Comités se sont réunis deux fois durant l'année. Ces séances permettent de clarifier certains points de fonctionnement de la procédure et d'échanger sur les bonnes pratiques mises en place dans chaque comité. C'est également un moment de concertation durant lequel les comités font un retour d'expérience, qui permet notamment de mettre en évidence quelles sont les difficultés pour une personne victime de devoir évoquer des faits d'abus sexuels enfouis depuis de nombreuses années et de devoir « revivre » ces souvenirs traumatiques.

Etat des requêtes

Cette année marque une diminution du nombre de demandes reçues, ce qui explique des chiffres à la baisse. Cela ne signifie nullement que le nombre de victimes diminue, il faut considérer qu'il est très difficile d'entamer une telle procédure lorsqu'on a été victime. Car cela suppose notamment de devoir se plonger dans le passé et revivre des souvenirs traumatiques extrêmement douloureux ; beaucoup de personnes ne se sentent pas prêtes à initier une telle démarche.

Toutes les personnes que nous avons reçues nous l'ont confirmé, le fait de soumettre une requête auprès de la CECAR les a replongées dans cet épisode difficile de leur vie, et cette situation perdure durant toute la procédure, qui peut être plus ou moins longue selon les cas. En effet, une fois les demandes définies lors de la rencontre avec un comité, il s'agit ensuite de faire le suivi pour répondre au mieux à ces attentes.

Nous souhaitons relever qu'une partie importante du travail qui est réalisé au sein de la CECAR est la reconnaissance de l'abus : le fait de croire la personne, de reconnaître qu'elle a été victime et surtout qu'elle n'est pas responsable de ce qui lui est arrivé est un premier pas très important sur le chemin de la reconstruction. Il est donc essentiel de prendre du temps pour accueillir et écouter ces témoignages, temps qui représente une partie importante du travail réalisé par les comités avec les victimes.

Chiffres 2019 :

- 17 requêtes traitées
- 11 dossiers clôturés
- 6 dossiers en cours
- 7 femmes et 10 hommes

Rapport financier :

	Comptes 2019	Budget 2019	Budget 2020
Frais fonctionnement	5 675	3 500	6 000
Communication	600	5 000	5 000
Honoraires conseil	4 600	10 000	5 000
Honoraires comités	10 985	50 000	20 000
Salaires	25 000	30 000	30 000
Total	46 860	98 500	66 000

Il apparaît cette année que nous sommes largement en-dessous du budget, ce qui est principalement dû à une diminution du nombre de nouvelles requêtes : beaucoup de procédures sont arrivées à leur terme et ont pu être clôturées, et nous avons eu peu de nouvelles requêtes. Nous avons de plus prévu une campagne de communication que nous avons décidé de reporter dans l'attente d'une décision concernant une éventuelle indemnisation forfaitaire des victimes. Cette campagne sera réalisée dans le courant de l'année 2020.

Perspectives 2020

- La création de la Fondation CECAR nous permettra de nous positionner comme une entité juridique indépendante de l'Eglise catholique et comme un acteur important dans la prise en charge des personnes victimes d'abus sexuels au sein de l'Eglise catholique pour des faits prescrits. Il est à relever que le financement des activités de la CECAR continuera à être assuré intégralement par l'Eglise catholique, sachant que la gestion financière sera sous l'unique responsabilité du Conseil de Fondation.
- Le Conseil espère vivement que l'Eglise catholique Suisse validera le principe d'une indemnité forfaitaire unique pour toute personne ayant été victime d'abus sexuel en son sein ; en effet, il s'avère très difficile et délicat d'évaluer le degré de gravité d'un abus sexuel. Dans la pratique, nous observons qu'il n'y a pas de lien de proportionnalité entre l'acte commis et les dommages moraux causés pour la victime. Il est de plus impossible de chiffrer des années de souffrance et parfois une vie entière gâchée.

Il est à relever que l'Allemagne a opté pour une indemnisation forfaitaire unique et que la France a validé le principe d'un forfait, sachant que le montant doit encore être défini. Il s'agit donc d'une tendance générale et le Conseil continue de penser qu'il s'agit de la meilleure et seule option à suivre et continuera d'œuvrer en ce sens.

Remerciements

Nous tenons à remercier le groupe SAPEC, représenté par M. Jacques Nuoffer, président, et Mme Mary-Jo Aeby, membre du comité ainsi que l’Eglise catholique représentée par Monseigneur Charles Morerod pour leur engagement sans faille au sein de la Commission élargie de la CECAR ainsi que pour la confiance accordée envers les activités de la CECAR.

Nous souhaitons également remercier les conciliatrices et conciliateurs pour leur qualité d’écoute, leur engagement à répondre dans la mesure du possible aux demandes et attentes des personnes victimes ainsi que leur accompagnement efficace et discret sur le difficile chemin de la réparation.

Composition du Conseil 2019

Sylvie Perrinjaquet – Présidente
Pascal Corminboeuf – Vice-président
Monique Gauthey – membre
Annalisa Ferrari – membre
Marc Bugnon – membre
Brigitte Ansermet – secrétaire

Conseil élargi 2019

Le Conseil élargi est composé des membres du Conseil et des initiateurs de l’Accord CECAR, à savoir le Groupe SAPEC et l’Eglise catholique, représenté par :

Charles Morerod – évêque de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel
Jacques Nuoffer – président du groupe SAPEC

Comités 2019

Comité 1

Hervé BOECHAT – juriste
Nicole Blanchut – intervenante sociale
Jean-Marie MISEREZ – intervenant pédagogique

Comité 2

Olivier BAUD – intervenant social
Monique SCHALLER REARDON – avocate – médiatrice
Jean-Marie MISEREZ – intervenant pédagogique

Comité 3

Sandrine CHALET – psychologue
Pierre-Alain DARD – intervenant social
Nathalie HERREN – médiatrice

Comité 4

Pierre-Alain DARD – intervenant social
Delphine RACCANELLO – médiatrice
Joanne SIEGENTHALER – juriste et médiatrice

Lausanne, 22 juin 2020